

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	09 mai 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	J. DARTRON, J. MARTIAL, R. SAINT VAL, T. FLEREAU, L. GALVANI, Y. SELBONNE, V. RAMLALL, G. MANETTE, JC. ALCOOL, C. AZEDE, S. SERMANSON,		
Excusés	C. CHAUDRIN RABOTEUR		
Absents	E. ELIE, B. EDOM, S ZAMORE, Ph. MAQUIABA, E. NESTAR, M. MERABLI		
Invités	F. THOMAS BABEL (Directeur), Th MONTAGNE (DTR)		

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 19h12. Il remercie l'ensemble des membres du conseil de Ligue (CDL) connectés pour leur présence, puis demande au Secrétaire Général (SG) de donner lecture de l'ordre du jour.

1) – Point sur la campagne ANS PST 2023/24 (Directeur)

Le directeur remercie le Secrétaire Général de lui passer la parole. Après avoir fait le point sur rétroplanning de la campagne, il rappelle le dispositif d'accompagnement et d'information qui a été mis en place par la Ligue au service des clubs.

Le directeur présente ensuite le processus décisionnel, soumis à la validation du CDL, et basé sur la mise en place d'une commission ad hoc composée d'une part :

- de 5 membres avec voix délibérative (Président de la Ligue, SG de la Ligue, deux autres membres du CDL dont les clubs n'ont pas soumissionné au dispositif pour cette année, un représentant de la DRAJES).
- de 3 membres avec voix consultative (le directeur de la Ligue, le Directeur Technique Régional, le référent ANS de la Ligue).

Après échanges et débats, le CDL valide à l'unanimité des membres présents le dispositif proposé, et désigne la VP S. SERMANSON et le Trésorier Adjoint J. MARTIAL comme membre de la commission ad hoc.

Le CDL valide également la grille d'appréciation proposée, basée sur les critères suivants :

- La recevabilité du dossier
- La concordance de la demande avec les axes stratégiques de la campagne ANS PSF 2024
- La pertinence et la qualité du dossier
- L'équilibre financier général du projet (% de la subvention dans le plan de financement, autofinancement etc...)
- L'historique des subventions accordées au club demandeur.

Le directeur rappelle que la commission devra se réunir dans un calendrier contraint lui permettant de tenir la dead line fixée au 30 mai 2024 par la FFF, pour remonter les propositions d'attributions faites par la Ligue.

Pour finir le directeur donne au CDL quelques informations quantitatives et qualitatives sur cette campagne :

- 25 clubs ont déposé un dossier soit un total de 54 projets, représentant un montant total de 298 K€ (enveloppe de 60K€ accordée par la FFF)
- Les clubs engagés en championnat de foot libre masculin portent 44% des demandes (soit 187K€) et sont suivis par les clubs de futsal (24% des demandes pour 42K€)
- Les 69K€ restant sont réparties de manière diffuse entre les autres types de pratiques

Le CDL remercie le Directeur pour les informations données et la présentation réalisée. Le Président propose qu'en sus du PV une communication soit faite à l'ensemble des clubs afin de leur donner des informations, tant sur la campagne, que sur les prochaines étapes à venir. Et ce, dans un souci d'information et de transparence.

2) – Point sur les décisions de la CRSA (J. MARTIAL)

Après avoir remercié le SG de lui passer la parole, le Trésorier Adjoint J. MARTIAL fait un point exhaustif sur la situation des clubs au regard de leur obligations vis-à-vis de l'arbitrage. Il salue les synergies faites entre la CRSA, la CRA et les équipes de la Ligue afin de produire cette photographie qui permettra d'anticiper au mieux les décisions qui seront prises en fin de saison. Le VP G. MANETTE insiste sur la qualité du document présenté et propose qu'un extrait en soit fait et partagé aux clubs à des fins pédagogiques. Le CDL remercie le Trésorier Adjoint J. MARTIAL et demande au SG de prendre en charge la demande formulée par le VP G. MANETTE.

3) – Point sur la stratégie de merchandising (Directeur).

Le directeur rappelle que lors des séminaires de 2021 et de 2023, le CDL avait réaffirmé que la création de valeur par la vente produits dérivés était un axe stratégique capital pour la Ligue. Et ce, au regard de ses problématiques financières et des ambitions qui sont les siennes, tant pour le développement de tous les footballeurs sur le territoire, que pour l'activité des sélections. A ce titre, il est demandé au CDL de valider le plan de merchandising et de promotion proposé qui ambitionne d'augmenter les revenus commerciaux de la Ligue, tout en répondant à une demande qui est de plus en plus présente.

Après échanges et débats, le CDL valide à l'unanimité des membres présents le dispositif présenté et remercie le Directeur.

Dans une optique de cohérence, le SG propose au CDL d'inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour. La proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

4) – Présentation de la gamme du nouvel équipementier (Directeur)

Dans le prolongement du CDL du 19 mars 2024, durant lequel le choix du nouvel équipementier des sélections de la Ligue a été réalisé, le directeur présente la gamme proposée par ce dernier pour l'ensemble des sélections.

Il rappelle également que les choix figurant au catalogue ont été effectués collectivement, avec la prise en compte des avis de membres du CDL, de techniciens en charge des sélections, et des équipes opérationnelles de la Ligue (notamment pour l'expression de besoins).

Le Président demande au directeur de confirmer que l'ensemble des équipements seront bien disponibles sous 60 jours, ce que ce dernier confirme.

Après échanges et débats, le CDL valide à l'unanimité des membres présents le dispositif proposé et remercie le directeur pour la présentation réalisée.

5) – Choix du nouvel assureur de la Ligue (Directeur)

Le directeur rappelle que l'actuel assureur de la Ligue, la Mutuelle des Sportifs (MDS), va cesser ses activités à la fin de la saison suite au prononcé de sa liquidation avec effectivité au 30 juin 2024. Il rappelle également que, courant octobre 2023, mandat a été donné à la MDS par cinq Ligues (dont la LGF) afin qu'elle lance une consultation auprès des compagnies d'assurances qui auraient convenance à reprendre les contrats desdites Ligues.

Après avoir souligné la spécificité de ce type de contrat d'assurance qui diffère fortement de l'IARD et de la MRH, le directeur indique que seules deux compagnies ont soumissionné pour la reprise des activités de la LGF : les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) et le Cabinet HELMETT GENERALI.

Après présentation et benchmark des deux offres le CDL retient à l'unanimité des membres présents l'offre de MMA et remercie le Directeur pour la présentation réalisée.

6)- Point sur la demande formulée par l'Association Jeunes Ouvriers et Étudiants de St Barth (Président)

Le Président rend compte au CDL d'une réunion d'échanges qu'il a eu avec la collectivité de St BARTH au sujet des activités de l'Association Jeunes Ouvriers et Étudiants (AJOE) qui pratique le football à St BARTH. A ce jour, il n'apparaît qu'aucune des licences de l'AJOE n'est dûment validée, ce qui fait courir un risque certain aux pratiquants en cas d'accident. Par ailleurs, le club reste redevable d'une dette significative vis-à-vis de la Ligue. Si la normalisation des relations et la mise en place d'un contrat de service permettant de servir le développement de la pratique à St BARTH peut être étudié, la régularisation des deux points cités supra est un prérequis selon le Président.

Le Président indique qu'un courrier a été envoyé en ce sens à la collectivité de St BARTH qui avait initié le rendez-vous, ainsi qu'au club AJOE qui vient de changer de Présidence.

En outre, et compte tenu des éléments qui précèdent, le Président demande au CDL de valider la non- participation de la sélection U13 G au tournoi organisé par l'AJOE.

Le CDL prend acte des informations données par le Président et après échanges et débats, le CDL valide à l'unanimité des membres présents la non- participation de la sélection U13 G au tournoi organisé par l'AJOE.

7)- E-coupe de France : participation de la LGF à la phase finale nationale (Directeur)

Le directeur rappelle que la Ligue l'une des deux seules Ligue ultra-marines (avec la Ligue de la Réunion) à prendre à cette compétition organisée par la FFF qui en est à sa seconde édition. Pour cette année, le nombre de participants à la phase régionale organisée par la LGF est en forte augmentation avec 26 gamers inscrits contre 16 lors de la première édition.

C'est Lory LONGFORT (déjà vainqueur l'an dernier de la phase régionale et quart de finaliste de la phase nationale) qui défendra à nouveau les couleurs de la Guadeloupe lors de la phase finale nationale qui se déroulera à Clairefontaine les 24 et 25 mai 2024.

Le SGA T. FLEREAU qui était l'accompagnateur désigné par la Ligue lors de l'édition précédente partage son expérience avec le CDL et insiste sur la qualité de la prise en charge et sur les efforts effectués par la FFF pour donner un vrai cachet à cette manifestation. Il encourage les membres du CDL à se porter volontaires afin d'accompagner Lory lors de cette édition.

Le CDL prend acte des informations données par le directeur et le SGA T FLEREAU et les remercient.

Compte tenu des contraintes exprimées par les membres présents, il est donné mandat au président pour désigner l'accompagnateur sous 24 heures afin que son nom soit remonté à la FFF pour prise en charge du déplacement. *

8)- Questions diverses

- Finale nationale Pitch U13 - T MONTAGNE (DTR) & Président

Le DTR rappelle la victoire du CSM lors de la finale inter-régionale du pitch U13 en Guyane et sa qualification pour la phase nationale à Cap Breton les 7 et 8 juin 2024. Le DTR indique être en charge de la préparation de ce déplacement en lien avec le directeur et les équipes de la FFF. Outre la présence d'un CTD AP de l'équipe technique de la Ligue, il convient de désigner également un chef de délégation qui sera au cœur du dispositif lors du déplacement à Cap Breton.

Le VP G MANETTE qui avait déjà assisté le CSM dans la préparation de son déplacement en Guyane est proposé pour ce rôle et obtient l'assentiment du CDL à l'unanimité des membres présents.

- Préparation de la programmation des calendriers de la saison 2024/25-
Président

Le Président propose que le DTR soit associé aux travaux de la CRGCC à venir dans un souci de transversalité de cohérence d'ensemble. Cette proposition est adoptée de l'unanimité des membres présents.

- Tirage au sort CNL 2024/25 – Président

Le Président rappelle le tirage effectué par la CONCACAF le 06 mai 2024 à MIAMI, qui a placé la sélection dans le groupe du Costa Rica, du Suriname et de la Martinique. Les rencontres se dérouleront entre septembre et octobre 2024 selon le « suisse système » et dans un calendrier qui sera précisé prochainement par la CONCACAF.

Le Président rappelle la problématique d'homologation de stade qui se pose à la Ligue, et indique que des actions sont en cours avec certaines collectivités pour voir ce qui peut être mis en place. Des réunions de travail seront également programmées avec les équipes de la CONCACAF en marge du CONGRES qui se tiendra du 22 au 26 mai 2024. Les choses sont difficiles mais tout doit être mis en œuvre afin d'optimiser les chances de la Guadeloupe de pouvoir recevoir à domicile.

- Les affaires en cours de traitements par les commissions- Secrétaire
Général

Le SG indique avoir fait le point avec les commissions en charge du réglementaire et du disciplinaire à la Ligue sur la prise en charge des dossiers en cours. Il se dit très attentif à veiller à ce que les décisions soient prises au plus vite afin de ne pas perturber la fin des différentes compétitions. Le Président demande au SG de faire un suivi très rapproché et régulier du sujet avec les commissions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h32

Le Président
Jean DARTRON



Président
Jean DARTRON

Le Secrétaire Général
Lucien C... VANI



Secrétaire Général
Lucien C... VANI

**NB : Point 7- C'est le membre du CDL Monsieur Gérard PINSON qui accompagnera le représentant de la Ligue à la phase finale de la e-coupe de France.*



Pasyonémen ten nou !